

# Cognition et droit, de l'étude des représentations au prisme du besoin de compréhension

Projet de recherche

Louis Brulé Naudet

Master 2 Fiscalité de l'Entreprise, Université Dauphine-PSL

## Table des matières

1	Objet, contexte(s) et enjeux de la recherche	1
1.1	Problématique . . . . .	3
1.2	Objectifs de la recherche . . . . .	3
2	Méthodologie de la recherche	4
2.1	Calendrier de réalisation de la recherche . . . . .	5
3	Bibliographie	7

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 Paris, France

# 1 Objet, contexte(s) et enjeux de la recherche

Formulée au tournant de l'année 2013, l'hypothèse d'une corrélation entre la représentation et la qualité de compréhension de l'information juridique fait désormais l'objet d'un relatif consensus<sup>1</sup>. De là à considérer que le formalisme participe à l'élaboration d'un *langage juridique*<sup>2</sup>, tout reste à prouver ; néanmoins, de ce sujet transpire une intuition : si la modélisation archaïque des concepts juridiques<sup>3</sup> a empiriquement pu se présenter comme un obstacle à la communication et à l'apprentissage du droit, qu'en serait-il de sa modernisation ? Pourtant, la mise en œuvre de considérations visuelles semble encore marginale dans la galaxie des pratiques institutionnelles<sup>4</sup>. S'il est désormais courant dans l'exercice des organismes privés, d'observer une acceptation croissante des problématiques de transmission de l'information (structuration claire des notices d'utilisation, illustration des risques encourus lors de l'utilisation anormale de produits dangereux...), on ne peut ignorer les tensions quasi-existentielles dont fait état le discours juridique des institutions couvert par son besoin de terminologie<sup>5</sup>.

Les conséquences de ce phénomène sont pourtant nombreuses : d'une part, le caractère incertain et la texture ouverte du langage se font vecteur d'un

1. M. Hagan. Law by design. URL <https://lawbydesign.co>.

T. Barton, G. Berger-Walliser, and H. Haapio. Contracting for innovation and innovating contracts : an overview and introduction to the special issue. *Journal of Strategic Contracting and Negotiation*, 2 :39, 2016.

E. Pitkäsalo, L. Kalliomaa-Puha. Democratizing access to justice : the comic contract as intersemiotic translation. *Translation Matters*, 1 :3042, 2019.

I. Pollach. What's wrong with online privacy policies ? *Commun. ACM*, 50(9) : 103108, 2007.

2. J.-C. Gémar. Les fondements du langage du droit comme langue de spécialité. Du sens et de la forme du texte juridique. *Revue générale de droit*, 21(4), 717738, 1990.

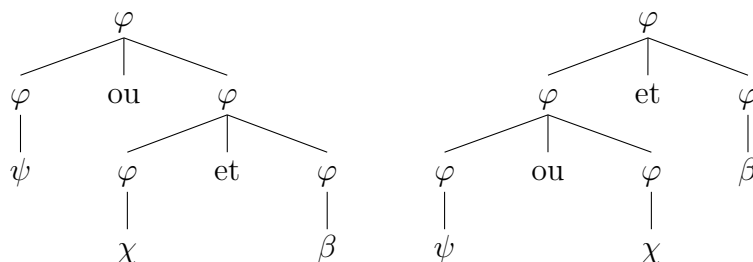
3. Entendue au sens de la lettre en texte formel, vidé d'enrichissements spécifiques permettant la mise en avant de certains éléments de compréhension.

4. S. Lapisardi. Qu'est-ce que le langage juridique clair. *JCP E.*, (51), 2019.

J.-P. Buffelan. Le vocabulaire juridique est-il un obstacle à la communication sociale ? *La Revue administrative*, 42(252) :2-6, 1989.

5. La problématique de compréhension du droit n'est par ailleurs pas inconnue des institutions, et le Conseil constitutionnel, dans une décision 2005-530 DC du 29 décembre 2005, « Loi de finance pour 2006 », précisera qu'une situation conduisant à priver les citoyens « d'une connaissance suffisante des règles » en sus d'une « complexité excessive au regard de l'aptitude de leurs destinataires à en mesurer utilement la portée » aboutirait à une limitation de l'exercice des droits et libertés constitutionnellement garantis.

risque pesant sur l'équifinalité des compréhensions, notamment en ce qui concerne la prescription et la description. Ainsi, en grammaire naturelle, si  $\varphi \rightarrow \varphi \text{ ou } \varphi \mid \varphi \text{ et } \varphi \mid \psi \mid \chi \mid \beta$ , de l'assertion " $\psi \text{ ou } \chi \text{ et } \beta$ " résulte une ambiguïté syntaxique de laquelle découle deux arbres de dérivation aboutissant à des conclusions antagonistes :



S'il faut se garder de donner aux idées davantage de portée qu'elles n'en ont, cette propriété du langage naturel peut se révéler problématique dans le fonctionnement des schémas d'inférence conduisant à la compréhension des concepts juridiques et la mise en œuvre d'un raisonnement déontique<sup>6</sup>. D'autre part, la spécialisation des thématiques de la vie quotidienne appréhendées par le droit se trouve parallèlement liée à une inflation de la désinformation des justiciables, malgré les efforts des agences de régulation aux fins d'incitation à la pédagogie de la part des différents acteurs<sup>7</sup>. Il en résulte un paradoxe remarquable en ce qui concerne la relation entre les sujets et le droit : alors que les textes législatifs et la doctrine n'ont jamais connu un tel niveau de disponibilité grâce au développement de l'internet, 88% de la population française reconnaissait en 2014, une trop grande complexité de la justice<sup>8</sup>, tandis que près de la moitié des citoyens britanniques partageaient un même sentiment

6. Voir notamment : Z. Ziembinski. Conditions préliminaires de l'application de la logique déontique dans les raisonnements juridiques. *Logique et Analyse*, 13(49/50), 107124, 1970.

7. À ce titre, un exemple pertinent consisterait à observer le résultat des recommandations de la CNIL relatives à l'obligation d'information concernant le dépôt de certains cookies effectué par des sites web sur le terminal de leurs clients, sur la connaissance de la population générale des objets visés et de leurs finalités.

8. Infostat Justice, janvier 2014, enquête réalisée en novembre 2013 auprès d'un échantillon de 3000 personnes représentatives de la population française (<https://www.justice.gouv.fr/modernisation-de-la-justice-du-21e-siecle-12563/>)

d'inaccessibilité au système<sup>9</sup>.

## 1.1 Problématique

De ces observations émerge une intuition quasi-irrésistible : si le droit n'était point que lettres, qu'en serait-il de sa compréhension ? À tous les niveaux, le *legal design* semble avoir un rôle à jouer au bénéfice des sujets de droit. D'une part, il permettrait d'accroître la quantité d'intrants influençant le processus de cognition, réduisant ainsi les risques liés à l'ambiguïté syntaxique du langage naturel, d'autre part, il participerait à l'accélération du processus décisionnel dans l'interprétation d'un fait juridique<sup>10</sup>. Au sein d'une approche multi-paradigmes, il deviendrait pertinent d'étudier les effets d'une modélisation visuelle du droit sur les mécanismes cognitifs de sa compréhension, d'une part du point de vue de l'humain, mais également dans un référentiel centré-machine. En d'autres termes, si l'image permet de tendre à une optimisation de la compréhension des mécanismes juridiques chez le justiciable moyen, pourquoi son implémentation au sein d'algorithmes de contrôle ne pourrait-elle pas être étudiée afin d'accroître la performance des systèmes, notamment de justice prédictive.

## 1.2 Objectifs de la recherche

Se détournant des mouvances classiques tendant à l'élaboration d'un langage juridique simplifié, il est essentiel de conserver à l'esprit que le résultat d'une adoption de droit visuel<sup>11</sup> devrait se garder d'aboutir à un affaiblissement du langage. L'image serait ainsi entendue en un complément de lecture

9. Unjust kingdom : Uk perceptions of the legal and justice system innovation in law report 2015. Rapport technique, Hodgejones & Allen, 2015.

10. Des traces probantes d'une certaine considération sont ainsi observables dans la typologie des panneaux de signalisation prévus en droit routier, ainsi que dans les réflexions autour d'un étiquetage nutritionnel harmonisé et obligatoire pour l'ensemble de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Farm to Fork ».

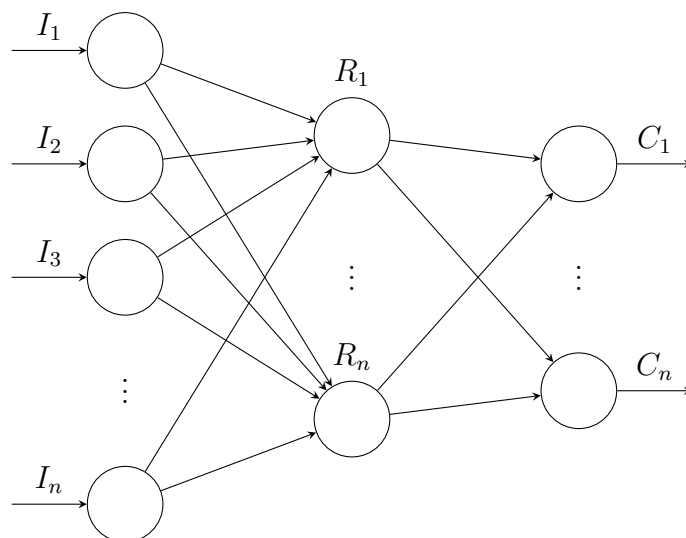
11. « This means illustrating cases — putting the human situations back into the legal opinions — creating flowcharts out of rules — and thinking about how we can convert complicated text into clear, digestible, graphic presentations ». <https://www.openlawlab.com/project-topics/illustrated-law-visualizations/>.

et non en son substitut. Une recherche en ce domaine viserait alors à l'atteinte de deux objectifs, dans une démarche hypothético-déductive : le premier, valider ou non l'influence de l'image dans la réalisation du processus cognitif associé à la résolution d'une problématique juridique, le second, sous condition de validité de la première hypothèse, concevoir les propriétés d'un modèle algorithmique permettant l'implémentation des résultats sous la forme d'une preuve de concept. Finalement, cela pourrait permettre le développement de nouveaux champs de recherche, en particulier sur l'usage des réseaux de neurones convolutifs dans le processus d'inférence et l'analyse des instruments logiques et non logiques de la science juridique, au surplus d'alerter l'opinion juridique sur la crédibilité de tels modèles.

## 2 Méthodologie de la recherche

En qualité de recherche compréhensive, une méthodologie pertinente reposerait sur une triangulation des données et des méthodes, de sorte à appréhender la dualité des récepteurs envisagés au sein de notre problématique (humains et machines). Précédée d'une analyse de corpus en concordance avec le contexte théorique d'une relation entre neurosciences et droit, une contribution expérimentale ambitieuse pourrait ainsi constituer en l'étude en milieu contrôlé, des performances d'une cohorte de 15 à 30 candidats non-juristes complétée d'un examen électroencéphalographique, à l'occasion d'un exercice de résolution de cas pratiques caractérisés par différents niveaux d'intégration de *legal design*. Un protocole simplifié consisterait alors en l'identification et la génération d'intrants visuels doués de propriétés distinctes (modélisation sous forme de schémas fonctionnels, classification des concepts en tableaux, mise en valeur d'éléments logiques au sein de l'énoncé...), aux fins d'analyser leurs effets sur une diversité de variables dépendantes (durée de résolution des cas, qualité de des réponses apportées, nombre de relectures des sujets, coefficient de certitude...). Synthétiquement, pour  $I_n$  la quantité d'intrants, et  $C_n$  les variables dépendantes observées, l'objectif du travail de recherche consisterait en la détermination de la nature des interactions cognitives, identifiées dans le

schéma fonctionnel ci-dessous par la colonne centrale  $R_n$ .



À cet effet, on cherchera à comprendre et à interroger les mécanismes mis en œuvre dans le processus de compréhension du droit, afin d'émettre des conclusions préalables sur l'existence et/ou les causes d'une corrélation entre les résultats observés. Dans un second temps, cela permettrait de formuler différentes hypothèses théoriques dans le cadre d'une implémentation au sein de solutions logicielles aux fins de modélisations et de recommandations<sup>12</sup>.

## 2.1 Calendrier de réalisation de la recherche

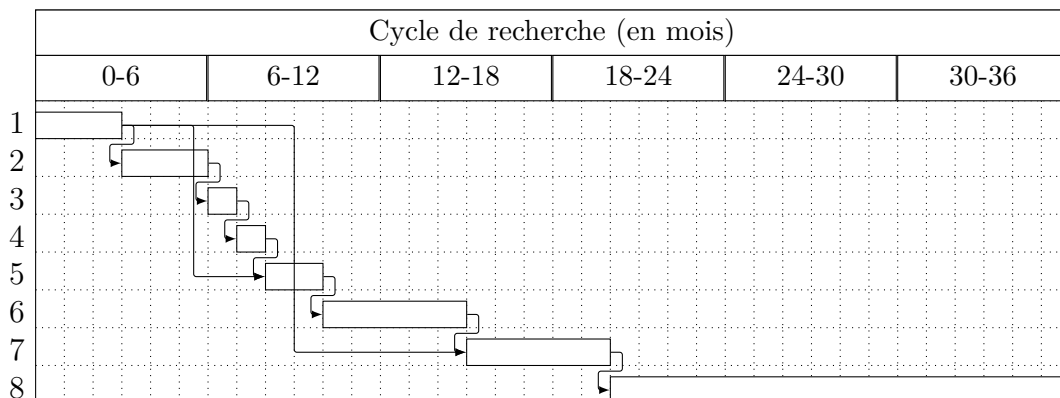
Compte tenu de la méthodologie expérimentale, la production du travail de recherche devrait vraisemblablement se constituer de huit phases chronologiquement ordonnées :

1. (mois 1-3) examen du corpus documentaire relatif aux liens entre sciences cognitives et droit, ainsi que de la galaxie des théories établies en faveur ou non du *legal design* ;
2. (mois 3-6) établissement du cahiers des charges d'une étude sur les

12. Compte tenu du niveau d'adoption du langage Python 3.x dans la communauté scientifique, son utilisation dans le cadre d'un effort de prototypage pourrait être à préférer dans la seconde partie de l'étude.

performances des différents modèles retenus et recherche de partenaires dans la conduite d'une analyse électroencéphalographique ;

3. (mois 6-7) constitution de la cohorte de candidats et consolidation des cas pratiques en conformité avec l'état de l'art des recherches en sciences sociales ;
4. (mois 7-8) conduite des expériences individuelles sous le contrôle d'un laboratoire d'études cognitives ;
5. (mois 8-10) interprétation des résultats et évaluation des hypothèses initiales (pouvant donner lieu à publication) ;
6. (mois 10-15) rédaction de la première partie de la recherche ;
7. (mois 15-20) recherche sur le potentiel du *legal design* dans la résolution des problématiques juridiques par processus algorithmiques ;
8. (mois 20-36) rédaction de la seconde partie de la recherche.



### 3 Bibliographie

#### Ouvrages

Y. Algan, P. Cahuc. *La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit*. Collection du CEPREMAP. Rue d'Ulm, :105, 2007.

#### Articles de revues et doctrine

L.-M. Augagneur. Le numérique, outil de simplification de la pratique du droit des affaires. *Droit et patrimoine*, (323) :1-6, 2022.

T. Barton, G. Berger-Walliser, and H. Haapio. Contracting for innovation and innovating contracts : an overview and introduction to the special issue. *Journal of Strategic Contracting and Negotiation*, 2 :39, 2016.

L. Benezech. L'exigence d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi : retour sur vingt ans d'existence. *Rev. fr. droit const.*, 1283(3) :541, 2020.

G. Brenas. L'intérêt du legal design pour les professionnels du droit. *Rev. prat. de la prospective et de l'innovation*, (2), 2019.

L. Cadiet. Les marchés du droit. Conclusions. *Rev. int. droit écon.*, (4) :127, 2017.

F. Creux-Thomas. Legal design, gadget or opportunity for lawyers? *JCP E.*, (51), 2019.

B. Dondero. Legal design. parler de design à propos du droit a-t-il un sens ? *JCP G.*, (4), 2019.

L. Draï, M. Béjean. Innovation, collaboration et droit. *Rev. fr. gest.*, 43(269) : 185206, 2017.

M. Hastak, A. Levy. Consumer comprehension of financial privacy notices : A report on the results of the quantitative testing. *Interagency Notice Project*, 2008.

D. Irimia. Pour une nouvelle branche de droit ? La traduction juridique, du droit au langage , *Éla. Études de linguistique appliquée*, 183(3) :329-341, 2016.

L. Krawietz, J. Edelman, J. Santuber, B. Owoyele. The need for a Legal Design metatheory for the emergence of change in the creative legal society. *Legal Design as Academic Discipline : Foundations, Methodology, Applications*, :16,



2018.

S. Lapisardi. Qu'est-ce que le langage juridique clair. *JCP E.*, (51), 2019.

J. Onimus. Puissances de l'image. *Étrangeté de l'art*, :89106, 1992.

E. Pitkäsalo, L. Kalliomaa-Puha. Democratizing access to justice : the comic contract as intersemiotic translation. *Translation Matters*, 1 :3042, 2019.

I. Pollach. What's wrong with online privacy policies? *Commun. ACM*, 50(9) : 103108, 2007.

M. Potel-Saville. Pour en finir avec les préconceptions sur le langage juridique clair. *Rev. prat. de la prospective et de l'innovation*, (2) :1-13, 2020.

L. Shepherd, K. Renaud. How to make privacy policies both GDPR-compliant and usable. *2018 International Conference On Cyber Situational Awareness, Data Analytics And Assessment (Cyber SA)*, :1-8, 2018.

L. Zunino. Crise et accélération de la transformation digitale du secteur juridique. *Droit et patrimoine*, (309) :1-5, 2021.

## Thèses universitaires

## Codes

Code de procédure civile

## Règlements et directives européennes

Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Parlement européen et Conseil. 27 avril 2016.

## Chartes et recommandations

Agence Française Anti-corruption. *Recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme*. :10, 2017.

Direction de l'information légale et administrative. *Charte orthotypogra-*

*phique du Journal officiel*. Journal officiel de janvier 2021, :27, 2021.

## Jurisprudences

Cour d'appel, Paris, pôle 5, chambre 4, 30 Juin 2021 n° 20/18373

## Rapports

Hodge Jones & Allen. Unjust kingdom : UK perceptions of the legal and justice system. *Innovation in law report 2015*, 2015.

## Documents non publiés

L. Montant. Legal design : vers une transformation radicale de l'expérience client des cabinets d'avocats. *Dalloz Actualités*, 2020.

R. Yankovskiy. Legal design : New thinking and new challenges. :76, 2019.

## Presse généraliste et documents de travail

M. Hagan. Law by design. URL <https://lawbydesign.co>.